Commune de Foissiat

Février 2022

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Evaluation environnementale

Note d'enjeux sur les secteurs de développement

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

Foissiat
Commune de l'Ain

Rédaction : Karine GENTAZ

Inventaires terrain : Eric BOUCARD

Cartographie : Ludivine CHENAUX

Photo de couverture : © Mosaïque Environnement 2018

Agence Mosaïque Environnement

111 rue du 1er Mars 1943 - 69100 Villeurbanne tél. 04.78.03.18.18 - fax 04.78.03.71.51

agence@mosaique-environnement.com - www.mosaique-environnement.com

SCOP à capital variable – RCS 418 353 439 LYON

Sommaire

I.A. Objet de la présente note 1

I.B. Méthode d'analyse 1

I.B.1. Méthode générale 1

I.B.2. Cas particulier des zones humides 2

I.C. Résultats 1

I.C.1. A partir des données cartographiques 1

I.C.3. A partir de la visite de site 3

I.A. OBJET DE LA PRESENTE NOTE

Dans le cadre de la révision de leur PLU, les élus de Foissiat envisagent une opération assez dense sur les terrains intitulés « le village » (carte n°1), proches du centre, notamment sur ceux cernés de points bleus. Une partie de ces terrains semble présenter un caractère de zone humide, ce qui impliquerait son inconstructibilité (plutôt que des mesures compensatoires). Ce point étant essentiel pour quantifier l'estimation des capacités en logements par densification et mutation de l'enveloppe bâtie du village, il nous a été demandé d'apporter des précisions sur les éventuelles sensibilités environnementales, et leur délimitation.

Par ailleurs, plusieurs sites peuvent être envisagés pour l'extension du village, localisés en rouge sur la carte n°2. Il est demandé d'en préciser les enjeux environnementaux respectifs.

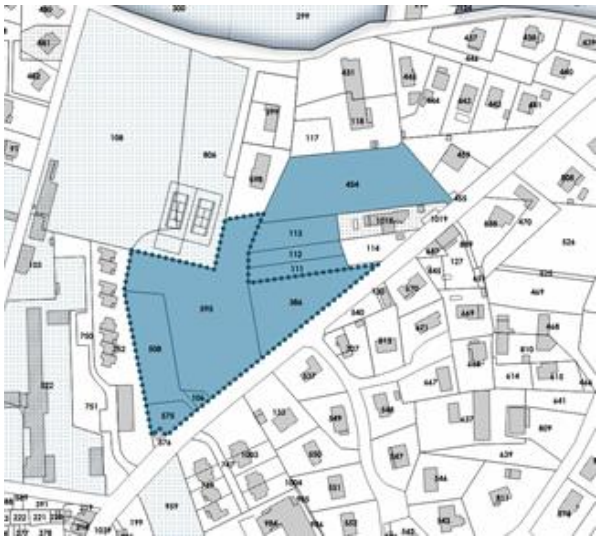

Carte n°1. Secteur « village »

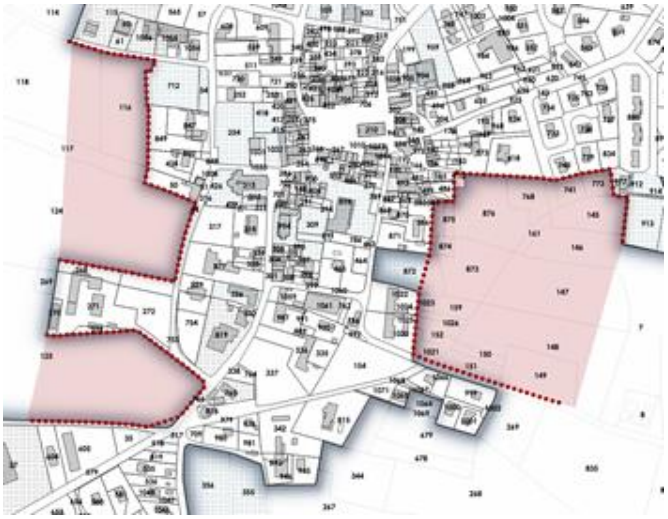

Carte n°2. Autres secteurs de développement

I.B. METHODE D'ANALYSE

I.B.1. Méthode générale

L'analyse des enjeux environnementaux sur les parcelles concernées a porté sur plusieurs critères retenus comme pertinents au regard des spécificités de la commune :

- le type d'occupation des sols à partir de la photo-interprétation et de la visite de site ;
- la présence de zones humides recensées dans le cadre d'inventaires (départemental, syndicat de la Reyssouze …),
- la connaissance d'enjeux de biodiversité (au travers des données naturalistes disponibles),
- la contribution à la fonctionnalité de la trame verte et bleue,
- l'existence de nuisances (bruit, sols pollués, pollutions diverses …),
- l'existence d'aléas naturels ou technologiques ;
- la présence de patrimoine bâti remarquable.

I.B.2. Cas particulier des zones humides

Le principal élément de choix recherché concerne la présence éventuelle de zones humides.

« On entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire, ou dont la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Afin de pouvoir apporter des éléments d'aide à la décision, la méthode retenue a consisté en :

- **une analyse cartographique** à partir des données d'état initial collectées dans le cadre de l'état initial de l'environnement, notamment les données transmises par le Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze ;
- **une visite de terrain** pour appréhender, à dire d'expert, la potentialité de présence d'un caractère humide sur les parcelles sus citées.

Remarque : il convient d'alerter le maître d'ouvrage sur le fait que l'identification « réglementaire » de la présence de zones humides selon la méthode préconisée par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 entre le 15 février et le 5 mars requiert une analyse via :

* le critère « végétation des zones humides : cela suppose un passage en période favorable à la détermination des plantes (généralement à partir de mai-juin) ;

* la réalisation de sondages pédologiques pour chaque type de condition environnementale. A noter que certains sondages doivent être réalisés jusqu'à 80 cm de profondeur, ce qui est rendu complexe du fait de la saison et de la persistance de gelées.

		Critère flore et végétation		
		Habitat humide au sens de la règlementation (H)	Habitat *proparte* * (P) avec flore hygrophile dominante	Habitat *pro parte* * (P) sans flore hygrophile dominante
Critère pédologique	Sol caractéristique d'une zone humide au sens de la règlementation	Zone humide	Zone humide	Zone humide
	Sol non caractéristique d'une zone humide au sens de la règlementation	Zone humide	Zone humide	Zone non humide

Tableau n°1. Matrice décisionnelle pour la délimitation des zones humides au sens de la réglementation

Les résultats présentés ci-après ne sont qu'un **premier diagnostic basé sur la végétation visible en février** : les secteurs non humides sur ce critère à cette date **doivent faire l'objet d'expertises complémentaires pédologiques *a minima***. Ces résultats permettent uniquement de limiter les réflexions sur des secteurs qui s'avèrent déjà sensibles. Au vu de ces éléments, la responsabilité de Mosaïque Environnement ne saurait être engagée si des enjeux, notamment humides, n'avaient pu être identifiés. Le niveau de pertinence de l'avis formulé est conditionné par le potentiel d'analyse offert par la période de réalisation de la visite de site.

*** Pro parte** = *végétation (ou habitat naturel) pouvant être caractéristique de zones humides au sens de la règlementation ou non suivant l'abondance de la flore hygrophile et la validation du critère pédologique*

I.C. RESULTATS

I.C.1. A partir des données cartographiques

a Critères

Le tableau ci-dessous synthétise les principales caractéristiques des sites étudiés.

Libellé	Occupation des sols	Zones humides		Biodiversité	TVB	Nuisances	Risques technologiques	Risques naturels	AEP	Patrimoine
		d'après 1er passage	d'après les inventaires connus							
Le village	Prairies permanentes, haie, fourrés, mares	oui	oui (mare)	RAS	RAS	RAS	Périmètre de protection du stockage de gaz	RGA moyen Radon : potentiel de catégorie 3 - Elevé	RAS	RAS
Route de Jayat	Cultures, haies, jardin?	Non visité		RAS	RAS	RAS	Concession minière - périmètre de stockage de gaz d'Etrez Périmètre de protection du stockage de gaz	RGA moyen Radon : potentiel de catégorie 3 - Elevé	RAS	Périmètre protection MH
Route de Montclair	Prairies permanentes, arbres remarquables, ru, jardins	oui	oui (mares)	RAS	RAS	RAS	Concession minière - périmètre de stockage de gaz d'Etrez Périmètre de protection du stockage de gaz	RGA moyen Radon : potentiel de catégorie 3 - Elevé Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe	RAS	RAS
Route des Fontanettes	Cultures, Prairies permanentes, haies	Non visité		RAS	RAS	RAS	Périmètre de protection du stockage de gaz	RGA moyen Radon : potentiel de catégorie 3 - Elevé	RAS	Périmètre protection MH

b Photographies

Le site est situé le long de la route de Saint Amour, à proximité du centre. Il s'agit d'un espace à vocation agricole, en dent creuse. On notera la proximité d'équipements sportifs au nord.

c Route de Jayat

Le site est bordé au sud par la route de Jayat et à l'est par la rue de la mairie. Il s'agit d'une vaste parcelle des cultures bordée, au sud, par un alignement

d Route de Montclair

Le site est bordé par la route de Montclair à l'ouest et au sud et la route de Marboz au nord. Il s'agit d'une vaste parcelle de prairies ponctuée d'arbres isolés ou en alignement.

e Route des Fontanettes

Le site est bordé au sud par la route des Fontanettes à l'est et la route de la Croix au nord.

I.C.3. A partir de la visite de site

Une visite de site a été réalisée sur le secteur du village et le site de Montclair.

a Le village

Le site abrite 3 mares et est parcouru par de petits rus.

Du fait de la topographie, les points bas sont, sans conteste, humides, comme l'atteste la végétation. La délimitation précise des zones humides, et notamment la caractérisation des points hauts, nécessiteront la réalisation de sondages pédologiques (cf carte page suivante).

Secteurs potentiels de développement : Zones humides

Source : Mosaïque Environnement (passage février 2022 - pré-identification de zones humides sur la base de la végétation)
Fond : ©IGN - BD ORTHO®2018

Echelle : 1/947

0 50 100 Mètres

Evaluation environnementale dans le cadre de la révision du PLU la commune de Foissiat (01)

Date de réalisation : 10/02/2022

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise

c Route de Montclair

Le site est une très vaste parcelle caractérisée également par une légère topographie. Comme le site précédent, si le caractère humide des points bas ne fait pas de doute, des sondages devront être réalisés pour vérifier et délimiter les enveloppes humides.

A noter la présence sur le site d'arbres, dont certains sont remarquables, et qu'il serait préférable de préserver, autant que possible, tant d'un point de vue paysager que de la biodiversité.

Secteurs potentiels de développement : Zones humides

Source : Mosaïque Environnement (passage février 2022 - pré-identification de zones humides sur la base de la végétation)
Fond : ©IGN - BD ORTHO®2018

Echelle : 1/1 500

0 50 100 Mètres

Evaluation environnementale dans le cadre de la révision du PLU la commune de Foissiat (01)

Date de réalisation : 10/02/2022

MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise